

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ACQUISTU DI U RITRATTU DI PASQUALE PAOLI DA
HENRY BENBRIDGE
ACQUISITION DU PORTRAIT DU PASQUALE PAOLI PAR
HENRY BENBRIDGE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'acquisition du portrait de Pasquale Paoli, réalisé par Henry Benbridge en 1768, à Corti.

Depuis 2017, la Collectivité de Corse et son Conseil exécutif conduisent une politique volontariste de sauvegarde et de réappropriation du patrimoine historique et culturel de notre pays.

Cet engagement repose sur la conviction forte que les œuvres et les témoignages qui ont façonné notre histoire doivent pouvoir retrouver leur place sur notre terre, être conservés dans nos institutions publiques et être rendus accessibles au plus grand nombre.

L'acquisition de ce portrait revêt, à cet égard, une dimension symbolique et politique importante.

Pasquale Paoli n'est pas seulement une figure majeure de notre histoire nationale. Il incarne une conception de la liberté, de la démocratie, de l'humanisme et de l'émancipation des peuples. Son œuvre politique, inscrite dans le mouvement des Lumières, a donné à la Corse une place particulière dans l'histoire européenne et demeure, plus de deux siècles et demi après, une source d'inspiration pour l'action du Conseil exécutif.

Faire revenir définitivement en Corse cette représentation du *Babbu di a Patria*, réalisée de son vivant alors qu'il était à la tête de l'État corse indépendant, dépasse donc largement le cadre d'une acquisition muséale.

C'est à la fois s'inscrire dans cet héritage politique et lui redonner une place particulière dans notre histoire commune.

Aussi, le retour de ce tableau dans les collections publiques de la Corse ne saurait être considéré comme un simple acte d'acquisition.

Il participe d'une démarche plus vaste de reconnaissance, de réappropriation et de valorisation de notre histoire commune, une histoire riche et multiséculaire qui pour de nombreuses générations a été volontairement effacée pour être remplacée par un récit historique niant ce qui fonde notre identité.

À travers cette démarche, la Collectivité de Corse réaffirme à nouveau sa responsabilité et son engagement sans faille dans la sauvegarde et la transmission de notre patrimoine, mais également sa volonté de permettre aux générations présentes et futures de mieux connaître, comprendre et s'approprier leur histoire.

Une œuvre exceptionnelle

Ce portrait monumental de Pasquale Paoli, réalisé d'après nature en 1768 à Corti,

constitue une œuvre d'une valeur historique et patrimoniale exceptionnelle.

Peint par l'artiste américain Henry Benbridge, il représente le Général au sommet de son autorité politique, alors qu'il dirige l'État corse indépendant.

Par ses dimensions, sa qualité d'exécution et les circonstances de sa réalisation, il constitue l'un des témoignages iconographiques majeurs de cette période fondatrice de notre histoire.

Tout juste sorti de ses études artistiques à Rome et sur le point de regagner sa ville natale de Philadelphie, Henry Benbridge se rend en Corse à l'initiative de l'Écossais James Boswell et à la demande de Sir John Dick, consul de Grande-Bretagne à Livourne. Cette commande témoigne de l'intérêt que suscitent alors Pasquale Paoli et l'expérience politique corse auprès des élites intellectuelles et politiques européennes.

L'histoire de cette toile, vieille de plus de deux siècles et demi, illustre à elle seule son rayonnement international. Dès 1769, elle est successivement présentée à Livourne, à Florence, à la demande du grand-duc de Toscane, puis à Londres, dans le cadre d'une exposition de la Free Society of Artists.

L'œuvre rejoint ensuite l'Écosse et la demeure de James Boswell, où elle demeure jusqu'en 1957, avant d'être transmise par héritage à John P. D. Boswell.

Elle connaît, au cours de la seconde moitié du XXe siècle, une nouvelle reconnaissance internationale à travers plusieurs expositions prestigieuses, notamment à la National Portrait Gallery de Londres en 1967, puis à Washington en 1971, à l'occasion d'une exposition consacrée à Henry Benbridge.

En 1974, le tableau est proposé à la vente à Londres par la maison Thomas Agnew & Sons et acquis par John D. Rockefeller III, intégrant ainsi l'une des grandes collections privées américaines. Il sera par la suite présenté à plusieurs reprises à San Francisco, notamment en 1976 et 1983, et déposé au De Young Museum en 1979.

Après avoir traversé les siècles et les continents, cette œuvre retrouve finalement la Corse en 2020, à la faveur de son acquisition par un collectionneur corse.

Ce parcours exceptionnel, marqué par sa présence dans des collections et institutions de renommée internationale, témoigne de l'importance artistique et historique de ce portrait.

Rappel du contexte de cette acquisition

L'origine remonte à 2023, lorsqu'un particulier adresse au Président du Conseil exécutif un courrier, en date du 6 novembre 2023, proposant la vente d'un grand tableau, représentant Pasquale Paoli, d'une valeur historique exceptionnelle.

Malgré les très grandes dimensions de la toile (2,13 m de haut pour 1,50 m de large), les détails sont soignés. L'œuvre était réputée pour être le portrait le plus ressemblant du Général Paoli. L'huile sur toile était proposée pour la somme de 700.000 € (sept cent mille euros), puis après négociations à 500 000 € (cinq cent mille euros).

Devant les contraintes budgétaires, un accord avait été trouvé pour une convention de dépôt d'une année, signée le 18 octobre 2024.

Elle avait été exposée au sein du Grand'Palazzu di a Cullettività di Corsica dans le

cadre des célébrations de l'année 2025 et du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli.

Une nouvelle proposition a été adressée au début du mois d'octobre 2025 au propriétaire pour prolonger le dépôt mais devant la réponse négative, l'œuvre est retournée chez les propriétaires.

D'autre part, dans un second temps, nous avons pu reprendre les négociations et après des échanges de courriers, des rendez-vous d'échanges et une négociation nous sommes arrivés à un accord définitif.

Une politique volontariste et responsable

Il convient de reconnaître que les négociations engagées pour l'acquisition de cette œuvre ont été longues. Toutefois, la volonté de faire entrer des chefs-d'œuvre dans les collections publiques de la Corse doit nécessairement s'accompagner d'une approche pragmatique et responsable. C'est dans cet esprit que la Collectivité de Corse a procédé, ces dernières années, à plusieurs acquisitions majeures.

Il ne saurait être question de procéder à des acquisitions à n'importe quel prix, au risque de contribuer artificiellement à une inflation du marché de l'art.

Cette exigence relève à la fois d'une responsabilité en termes budgétaires et d'une éthique de l'action publique.

Dans le cas présent, la conduite des négociations a permis de ramener le prix initialement demandé de 700 000 € à 320 000 €, dans des conditions acceptables pour les vendeurs comme pour la Collectivité de Corse.

Cette acquisition s'inscrit pleinement dans la politique menée depuis plusieurs années par la Collectivité de Corse et sa Direction du Patrimoine. En effet, grâce à un travail de veille constant, nos services assurent un suivi attentif du marché de l'art, qu'il s'agisse de ventes aux enchères ou de transactions privées, afin d'identifier les œuvres et collections corses dispersées à travers le monde.

Cette démarche a notamment permis l'acquisition du *Scudo* de Matisse et de la *Madonna de Brandu* à Paris, de la *Madonna di Curbara* à New York ou encore du trésor de la Gravona à Londres, pour ne citer que les exemples les plus significatifs.

Nous pouvons collectivement nous réjouir de voir ces éléments majeurs de notre patrimoine et donc de notre histoire retrouver la Corse et venir enrichir les collections publiques, avec la perspective de leur présentation au sein des galeries permanentes de nos musées.

Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de ce portrait au prix ferme de 320 000 € et d'individualiser le montant sur le numéro de programme 4432 du musée de la Corse, opération affectée n°4432 T012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.